



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2022

n° 06-2022

Remboursement d'inscriptions pour annulation sous conditions : salon des étalons

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Mercredi 6 avril 2022 à 9 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 24 mars 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

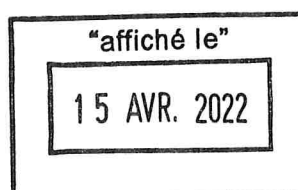
M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

en visioconférence

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
----------------------	--

EXCUSES :

M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO



**Remboursement d'inscription pour annulation sous conditions :
salon des étalons**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 6 avril 2022 et les conditions de remboursement proposées :

- jusqu'au dernier moment avant la venue du cheval ;
- sur présentation d'un justificatif établi par un vétérinaire ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres participants,

Accepte le remboursement à chacun des éleveurs (répertoriés ci-après) de l'inscription pour leur cheval, lequel, pour raisons de santé, n'a pu participer au salon des étalons 2022 :

NOM ÉTALON	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CP	VILLE	MONTANT REMBOURSEMENT
SILVER DEUX DE VIRTON*HDC	Haras des Coudrettes	Le Mesnil Mauger - Les Coudrettes	14270	MEZIDON VALLEE D'AUGE	350,00€ HT
HONDURAS LA SILLA	Christian HERMON	Écurie de Beaumont	14950	BEAUMONT EN AUGE	350,00€ HT
DEUXCATSIX D'EGLEFIN	SAS EQUITECHNIC	Chemin du Marais	14340	NOTRE DAME D'ESTRÉES-CORBON	350,00€ HT
IRISH DU MESNIL	Jean-Luc LEBOURGEOIS	Le Grand Mesnil	50320	LA LUCERNE D'OUTREMER	350,00€ HT
FANDZI DES PETITS PRES	ELEVAGE DES PETITS PRES	27, rue du Bû	27810	MARCILLY SUR EURE	208,33€ HT

Accepte pour les prochains salons des étalons à venir d'appliquer les conditions de remboursements proposées.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

